

Trophées Bâtiments Circulaires : 2e édition

Règlement du concours

1. Les conditions de participation

Quels types d'opérations peuvent participer ?

- Tous types de bâtiments publics ou privés, résidentiels, tertiaires, commerciaux, industriels, culturels, de santé...
- Tous types de projets d'aménagement de l'espace public, d'infrastructures.

NB : Qu'importe le projet, le formulaire Construction21 à utiliser sera celui des Bâtiments. Les organisateurs vous accompagneront dans l'adaptation de votre étude de cas selon le type de projet inscrit.

Opérations déjà livrées :

- Avec réception **avant le 31 mai 2022**

Les opérations sont situées en **France** (métropolitaine et outre-mer), au **Canada**, en **Suisse**, en **Belgique** ou au **Luxembourg**.

Les études de cas sont remplies en **langue française** uniquement.

Dans les études de cas présentées au concours :

- Tous les champs obligatoires doivent être renseignés,
- Le respect des critères de participation du projet au concours doit être justifié,
- Tous les champs spécifiques à la catégorie choisie pour une candidature aux Trophées Bâtiments Circulaires doivent être remplis (cf ci-dessous).

Les opérations participant au concours, ainsi que tout élément mentionné dans l'étude de cas, doivent pouvoir être **photographiés et filmés** sur site en cas de candidature gagnante.

Si des informations publiées sur les études de cas sont **incorrectes ou fausses**, l'organisateur se réserve le droit de **déclasser** un projet initialement nominé.

L'ensemble des conditions ci-dessus doivent être réunies pour que la candidature soit validée. À défaut, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la participation du candidat concerné sans avoir à fournir de justification.

Le jury peut décider de n'attribuer aucun prix sur une catégorie s'il juge les projets en compétition d'une qualité insuffisante. Il peut au contraire choisir de récompenser plusieurs projets s'il estime nécessaire de valoriser une variété d'opérations.

2. Qui peut participer ?

Toute personne physique ou morale ayant compétence à représenter le projet proposé au concours et disposant de **l'accord du maître d'ouvrage**. Les participants s'engagent à être présents ou représentés à la remise des trophées (la date, une fois déterminée, sera communiquée).

3. Principales étapes

7 février 2022 : lancement et ouverture des candidatures en ligne

7 février – 13 mai 2022 : période de candidature

13 mai 2022 : clôture des candidatures

Juin 2022 : délibérations du jury et choix des lauréats

Automne 2022 : cérémonie de remise des prix

4. Critères d'évaluation

Le jury évaluera les candidats en fonction **de la quantité et de la qualité** des informations fournies et plus spécifiquement, en fonction des **critères suivants** :

Circularité : Le projet et ses performances prennent en compte les grandes composantes de l'économie circulaire en termes d'allongement de la durée de vie des matériaux (déconstruction sélective, réemploi/réutilisation), d'écoconception des bâtiments (démontabilité, réemployabilité, recyclabilité) et de bilan environnemental (impact eau, déchet, CO₂ évités).

Reproductibilité : Le projet et ses performances sont reproductibles ailleurs (process, technologie), ce projet ouvre la voie à de nouvelles tendances, de nouvelles façons de construire/rénover...

Innovation : Un des éléments du projet (une solution, l'approche globale, une combinaison de solutions, une méthode...) est vraiment nouveau et innovant.

5. Les Trophées

- **5 catégories**

Prix de la rénovation tertiaire : Cette catégorie récompense une opération de rénovation sur un bâtiment de type tertiaire (bureau, commerce, éducation, culturel...) ou industriel ayant une approche exemplaire en termes de circularité (réemploi, écoconception, bilan environnemental).

Prix de la construction neuve tertiaire : Cette catégorie récompense une opération de construction d'un bâtiment neuf de type tertiaire (bureau, commerce, éducation, culturel...) ou industriel ayant une approche exemplaire en termes de circularité (réemploi, écoconception, bilan environnemental).

Prix de la construction neuve résidentielle : Cette catégorie récompense une opération de construction d'un bâtiment neuf résidentiel ayant une approche exemplaire en termes de circularité (réemploi, écoconception, bilan environnemental).

Prix de la rénovation résidentielle : Cette catégorie récompense une opération de rénovation d'un bâtiment résidentiel ayant une approche exemplaire en termes de circularité (réemploi, écoconception, bilan environnemental).

Prix hors cadre : Cette catégorie récompense une opération ayant une approche exemplaire en termes de circularité (réemploi, écoconception, bilan environnemental) et ne s'inscrivant pas dans les catégories tertiaires ou résidentiel décrites ci-dessus. Il peut s'agir d'un projet urbain (quartier, ZAC, campus, aménagement de l'espace public...), d'une infrastructure, ou de toute opération présentant un caractère original ou spécifique ne lui permettant pas de s'inscrire dans les autres catégories (par exemple une construction éphémère).

L'organisateur se réserve le droit d'arbitrer au moment de l'inscription des projets sur leur éligibilité à rejoindre l'une ou l'autre des catégories.

- **Un prix spécial délivré parmi tous les candidats**

Prix spécial du jury : Ce prix pourra être attribué par le jury à une opération candidate inscrite dans l'une des 5 catégories : construction neuve tertiaire, rénovation tertiaire ; construction neuve résidentielle, rénovation résidentielle ou hors cadre. Il récompense une approche remarquable en termes de circularité, de sobriété et d'innovation, combinant à la fois une réflexion sur l'écoconception, la mise en œuvre du réemploi, des objectifs bas carbone ambitieux ainsi que des pratiques ou une organisation de projet particulièrement innovantes.

6. La valorisation des opérations récompensées

L'ensemble des ouvrages candidats seront valorisés sur les différents canaux de communication (sites, réseaux sociaux...) du Booster du Réemploi, de Construction21, ainsi que des partenaires du concours.

Les lauréats seront présentés lors d'une remise des prix dont la date et le lieu restent à déterminer.

En complément de la remise des prix, les lauréats seront mis en avant via un plan de communication multi-canaux nourri :

- publication sur les sites internet et réseaux sociaux des partenaires,
- communication vis-à-vis de la presse spécialisée,
- opportunités d'interviews ou d'interventions publiques dans des salons ou médias professionnels,
- visibilité sur le long terme de l'étude de cas Construction21.

En participant à ce concours, vous avez complété une étude de cas dans la base de données bâtiments de Construction21. Votre réalisation pourra alors être présentée à d'autres concours organisés par Construction21, dont les [Green Solutions Awards](#).

7. Les champs à renseigner pour les ouvrages candidats

Si vous ne disposez pas de l'information pour certains champs obligatoires, rentrez « 0 » ou « / » selon le type de champ (chiffre ou texte) pour ne pas être bloqué dans l'édition ou la sauvegarde de l'étude de cas, puis prenez contact avec l'équipe C21 / Booster du Réemploi.

Obligatoire pour toutes les catégories :

Informations générales :

- Le nom de l'opération, la localisation, l'année de construction, de livraison, le type de programme et de chantier.
- Description du projet et de ses caractéristiques principales intégrant des éléments sur le réemploi (historique de l'intégration du réemploi au projet : à quelle phase du projet l'intégration du réemploi s'est-elle décidée, qui en a eu l'initiative, pourquoi, quels ont été les moteurs... ?)
- Principaux intervenants du projet (et a minima le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre)
- Coût total de l'opération
- Surface du bâtiment/de l'opération en m²
- Consommation d'énergie primaire (+ méthode de calcul utilisée)
- Systèmes de chauffage, ECS, rafraîchissement, ventilation et ENR (ou choisir « aucun système » si non concerné)
- Environnement urbain
- Photos (au moins 5) et crédits photos

Informations relatives au réemploi :

- Lots concernés par le réemploi de matériaux
- Pour chaque lot : matériaux/Produits/Équipement réemployés / réutilisés et leurs quantités en brut (avec unité de mesure)
- Origine (traçabilité) des matériaux et domaine d'utilisation (réemploi vs réutilisation)

Informations relatives à l'éco-conception :



Figure 1 – Les 7 champs opérationnels de l'économie circulaire - Source : Orée

Au titre du concours des Trophées Circulaires, cette grille d'analyse reprend le champ couvert par les points 2 (éco-conception), 3 (économie de la fonctionnalité) et 7 (allongement de la durée d'usage) de la définition de l'économie circulaire par l'association Orée. L'évaluation se fait à l'échelle d'un produit.

Allongement de la durée de vie des matériaux :

- Détails sur 3 les matériaux les plus réemployables, proposer une synthèse présentant :
 - Provenance du matériau
 - Mode de pose (photos de chantier à l'appui si possible)
 - Quelle différenciation par rapport à un matériau classique ? (source industrielle si possible)
 - Analyse critique : ce qui est bien / ce qui pourrait être amélioré / si c'était à refaire ?

Bilan environnemental :

- Fournir un bilan d'impacts évités (eau (m³), déchets (T), CO₂ (T)) des matériaux réemployés en utilisant l'outil de calcul mis à votre disposition.

Répliquabilité et Innovation

- Décrire les grandes étapes du projet le processus d'intégration du réemploi dans l'opération.
- Décrire le rôle des acteurs, qui a été facilitateur/moteur ?
- Comment avez-vous géré la logistique et le stockage ?
- Quels ont été les principaux freins à la mise en œuvre du réemploi ? Quelles solutions ont été envisagées / mises en place ?
- Y-a-t-il eu partage d'expérience afin de permettre aux acteurs de s'en inspirer et de progresser ? Sous quelle forme ?

Pour les projets concernés par une phase de **déconstruction/démolition et les projets de rénovation** :

- Y a-t-il eu échange entre les maîtrises d'œuvre déconstruction / rénovation pour intégrer le réemploi en in situ ? Quel a été le planning ?
- Comment avez-vous géré le stockage des matériaux déposés ?
- Qu'avez-vous fait des matériaux déposés et non réemployés in situ ?

Facultatif mais fortement apprécié par le jury :

Informations sur l'**éco-conception** :

- **Réversibilité / Adaptabilité** : le bâtiment a-t-il été pensé afin de pouvoir évoluer dans son occupation et ses usages ? Si oui comment ?
- **Économie de la fonctionnalité** : avez-vous eu recours à la location plutôt qu'à l'achat sur un ou plusieurs matériaux ?
- **Recyclabilité** : avez-vous favorisé des matériaux recyclables / identifié les filières de recyclage, précisez lesquels.
- **Matériaux issus du recyclage** : avez-vous utilisé des matériaux intégrant de la matière recyclée ? Précisez lesquels et la composition des produits.

Informations relatives au **caractère bas carbone** :

- Concernant les matériaux achetés neufs : avez-vous intégré des matériaux biosourcés, innovants, locaux, low tech ? Si oui lesquels ?
- Intégrer une ACV, commentaire du diagramme ACV et modes de calculs

Bilan économique :

- Coût total du réemploi de matériaux
- Coût du réemploi en pourcentage de l'opération
- Économie réalisée par la mise en œuvre du réemploi par rapport au neuf

Informations relatives à la **dimension Economie Sociale et Solidaire (ESS) et à l'insertion professionnelle** :

- Le projet a-t-il mobilisé des structures de l'économie sociale et solidaire ? Si oui, préciser lesquelles et dans quel cadre.
- Le projet inclut-il une dimension d'insertion professionnelle ? Si oui, préciser le cadre.

⇒ Pour plus de détails sur les informations attendues, reportez-vous au [Tutoriel « Publier une étude de cas »](#).

8. Droits de diffusion

En s'inscrivant au concours, les candidats donnent le droit aux organisateurs des Trophées, Le Booster du Réemploi et Construction21, ainsi qu'à leurs partenaires, d'utiliser l'ensemble des informations et images publiées dans les études de cas pour toutes actions de communication en ligne ou hors ligne.

Les candidats s'assurent, pour toute image fournie, de disposer d'une autorisation d'utilisation pour toutes actions de communication sur la plateforme Construction21 et tous ses canaux de communication (réseaux sociaux, emailings, événementiel...), ainsi que sur toutes les actions de communication autour des Trophées menées par les organisateurs et les partenaires du concours. Ils indiquent le crédit photo.

9. Frais d'inscription

Concours gratuit.